

Itinéraire

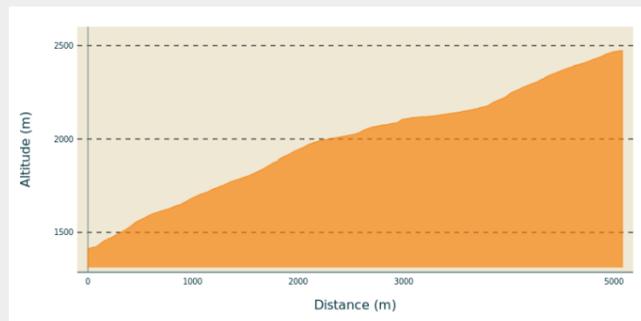
Départ : Pont du Hourc

Arrivée : Ancienne gare du Catex

Balisage : PR

Communes : 1. Aragnouet

Profil altimétrique



Altitude min 1412 m Altitude max 2476 m

1. Départ du trail à la maison du Hourc et passer sur le pont qui franchit la route départementale
2. Une fois sorti de la forêt, rester sur le chemin le plus à gauche, en direction du milieu de la combe de l'Engaly à gauche du télésiège.
3. Continuer tout droit en direction de l'arrivée du télésiège de l'Engaly.
4. Prenez la piste qui passe au-dessus de la gare d'arrivée pour rejoindre la crête.
5. L'arrivée se trouve à la petite cabane (ancien Catex).

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

i Chien autorisé

Sur cet itinéraire, les chiens sont autorisés mais doivent être tenus en laisse.

i Zone pastorale

Cet itinéraire se situe dans une zone pastorale. Vous êtes donc sur le territoire des troupeaux de vaches et de brebis, et pas l'inverse.

Pour rappel, vous devez garder vos distances avec les troupeaux et votre chien doit être tenu en laisse. Une signalétique rappelle la conduite à tenir dans ces zones.

Comment venir ?

Accès routier

Prendre la D118 jusqu'à après le hameau du Plan et s'arrêter au pont du Hourc au niveau de la maison.

Parking conseillé

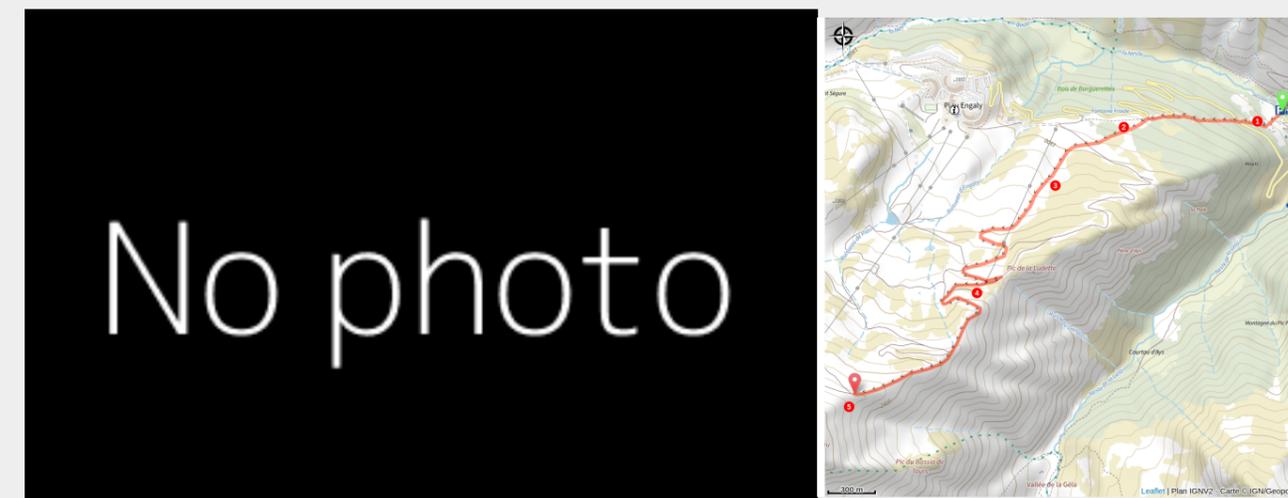
Parking du Hourc

Accessibilité

 Chien autorisé en laisse

TRAIL 1 - Le KM Vertical du Hourc au Pic de Piau

Aragnouet



1064 mètres de dénivelé positif sur environ 5 km, pour passer d'une ambiance forestière à un environnement de haute montagne en un clin d'oeil... mais pas sans effort !
Forêt, combe, crête puis sommet

Infos pratiques

Pratique : Trail

Durée : 3 h 45

Longueur : 5.1 km

Dénivelé positif : 1064 m

Difficulté : Très difficile

Type : Aller-retour

Thèmes : Col et Sommets, Forêt et sous-bois

Accessibilité : Chien autorisé en laisse

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Coeur du Parc national des Pyrénées

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc national des Pyrénées : [Contact](#)

Un Parc national est un territoire reconnu comme exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Le **cœur du Parc** est une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : [Réglementation du Parc national des Pyrénées](#)

Le [décret](#) instaure une réglementation spécifique de la zone cœur ; **la plupart des activités humaines qui pourraient nuire à la conservation des patrimoines y sont ainsi soumises à autorisation ou interdites.**

Les activités de nature peuvent être :

- autorisées (si elles ne nécessitent pas des aménagements spécifiques ou ne se pratiquent pas sur des zones sensibles) : randonnée pédestre, randonnée à ski ou en raquette, escalade, spéléologie ...
- soumises à autorisation afin de limiter les aménagements ou les dérangements : survols à moins de 1000 mètre, équipement de voies d'escalade ...
- interdites : chasse, feu, chien, vélo ...

Au-delà de la réglementation, le Parc national des Pyrénées souhaite définir en concertation avec les acteurs locaux des règles de bonne pratique pour la conciliation des activités et de la protection des patrimoines.

La zone cœur est délimitée par une signalétique de carrés sur lesquels figure une tête d'Isard rouge sur fond blanc. A noter que la direction des cornes indique la zone cœur.

Lieux de renseignement

OT de Piau

2 chemin des Myrtilles, 65170
ARAGNOUET

infos@piau-engaly.com

Tel : 05 62 39 61 69

<https://piau-engaly.com/fr>

